



**RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION  
RAID URBAIN DES 4ème & 5ème ARRONDISSEMENTS  
2ème ÉDITION – 05 Octobre 2024**

Le Raid Urbain des 4e & 5e arrondissements est une manifestation sportive et ludique par équipe avec des Activités diverses à réaliser dans un temps imparti permettant de marquer des points.

Les concurrents doivent prendre connaissance du présent règlement et l'accepter sans condition en s'inscrivant au « Raid Urbain des 4e et 5e arrondissements ».

### **1/ Généralités**

Le Raid Urbain est organisé le **Samedi 05 Octobre 2024** au **complexe sportif Vallier**.

#### *1.1/ Les catégories :*

Les équipes de la catégorie « **Famille** » sont composées de 4 personnes dont au maximum deux majeures et dont les participants mineurs ont minimum 6 ans le jour de la manifestation.

Les équipes de la catégorie « **Adulte** » sont composées de 4 personnes dont au minimum une majeur et dont les participants mineurs ont minimum 13 ans le jour de la manifestation.

#### *1.2/ Les épreuves :*

L'intégralité des épreuves se déroule sur le complexe sportif Vallier pour les équipes « Famille » comme pour les équipes « Adulte ».

L'ordre de passage sera déterminé par une **feuille de route** distribuée à chaque équipe à la remise des dossards.

Les équipes « Famille » et « Adulte » débiteront leurs épreuves à **9h** et devront remettre leur feuille de route à **13h** au niveau de la table de marque.

Les épreuves ne demandent pas de compétences particulières.

### *1.3/ Points et classement :*

Les points seront comptabilisés seulement pour les équipes « Adulte ».

Cependant les équipes « Famille » devront réaliser toutes les épreuves de leur feuille de route pour pouvoir participer au tirage au sort de la tombola à l'occasion de la remise des prix.

#### Comptabilisation des points pour les équipes « Adulte »

Chaque épreuve rapporte des points.

Les résultats sont répertoriés immédiatement sur l'application de comptabilisation des points à la responsable de la table de marque avec le numéro de l'équipe par le responsable de l'atelier.

Les points seront également notés sur la feuille de route de chaque équipe qui doit la ramener à la fin du temps imparti au niveau de la table de marque située au Palais Longchamp.

Une double vérification pourra être réalisée avec la feuille de route.

Si la feuille de route était perdue, aucune contestation ne pourrait être faite et seuls les sms reçus feront foi des résultats obtenus.

L'équipe qui accumule le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

Pour les équipes « Adulte » en cas d'égalité sur le nombre de points, c'est l'équipe qui c'est l'équipe qui comporte le plus grand nombre d'enfants qui sera déclarée vainqueur, et à nombre d'enfants équivalent, c'est celle dont la moyenne d'âge des enfants est la plus basse qui sera déclarée vainqueur.

#### Tombola équipe « Famille »

Pour chaque épreuve réalisée, l'équipe famille recevra la validation des encadrants de l'épreuve qui sera répertoriée sur l'application de suivi des équipes.

Les équipes ayant réalisées toutes les épreuves indiquées sur leur feuille de route participeront au tirage de la tombola où 3 dotations seront offertes.

### *1.4/ Risques et documents à fournir :*

Les participants affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu urbain et d'évoluer sur des voies ouvertes à la circulation publique.

Le Raid urbain n'étant pas organisé par une structure affiliée à une fédération, pas chronométré et d'une intensité modérée, il n'est pas demandé de certificat médical conformément au code du sport.

En revanche, chaque participant du Raid ou son tuteur pour les pratiquants mineurs doit remplir un questionnaire médical de « non contre-indication à la pratique des activités sportives » au plus tard le jour de la manifestation.

Si à une seule question il est répondu « oui », la personne ne pourra participer au raid sans un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un raid multisport et elle ne sera pas remboursée.

Une autorisation parentale est à fournir pour la participation des mineurs.

Les concurrents doivent être en mesure d'adapter leur rythme, en fonction de leur potentiel, de leur condition physique et de leur motivation. Attention à ne pas se surestimer.

### 1.5/ Droits à l'image :

En s'inscrivant, les concurrents autorisent les organisateurs de l'événement, ainsi que leurs ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de l'événement, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

### 2/ Les épreuves :

Raid Urbain du 4/5 Adulte et Famille	
Tous les concurrents doivent prévoir sac à dos, gourde...	
<b>Matériel nécessaire :</b>	<b>Matériel fourni :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Port du numéro de course obligatoire (prévoir des épingles à nourrices)</li><li>- Un téléphone portable avec batterie chargée.</li><li>- Maillot de bain, bonnet et serviette</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dossard</li><li>- Feuille de route spécifique des épreuves</li><li>- Plan des épreuves sur le site</li><li>- Matériel spécifique (vestiaire, matériel de stands, baudriers...)</li><li>- Récompenses</li><li>- Ravitaillements</li><li>- Collation d'après course</li></ul>

### 3/Inscriptions :

Les frais d'inscription s'échelonnent par équipe (collation d'après course comprise) comme suit :

- 2 euros pour les enfants (moins de 18 ans)
- 4 euros pour les Adultes (à partir de 18 ans)

- Ouverture des inscriptions en ligne (via Payzen) sur le site Internet à **partir du 27 Juillet 2024** dans la limite des places disponibles et se clôtureront le 27 Septembre 2024.

- Paiement : Suite à l'inscription en ligne, un lien de paiement global pour l'ensemble de l'équipe sera envoyé à l'adresse mail qui est saisie par les participants sur le formulaire.

Attention, sans paiement suite à une préinscription au plus tard le 27/09, la place ne sera pas réservée.

Les inscriptions le jour-même seront acceptées dans la limite des places disponibles avec un tarif majoré :

- 4 euros pour les enfants (moins de 18 ans)
- 6 euros pour les adultes (à partir de 18 ans)

### 4/ Vestiaire :

Un vestiaire sera mis à disposition dans l'enceinte du complexe Vallier aux horaires suivants : 8 h – 14h30

Une étiquette sera collée sur les sacs vestiaires avec le numéro de dossard.

Pour récupérer votre vestiaire après la course, vous devez présenter votre numéro de dossard à l'équipe d'organisation sur place.

#### *5/ Assistance :*

Aucune assistance ni suivi d'équipe ne sont admis pendant toute la durée de la course sous peine d'élimination immédiate. Cependant vous pouvez voir passer les équipes sur les missions sportives.

Le remplacement d'un membre de l'équipe est interdit durant toute la durée de la course, mais possibilité de terminer le raid sans être classé, en terminant avec moins de 4 coéquipiers.

En cas d'accident, il est demandé aux concurrents :

De porter secours aux raideurs même s'ils sont d'une autre équipe,

De prévenir l'organisation (numéro mentionné sur la feuille de route) en indiquant le numéro du dossard et le type d'accident survenu,

De faciliter l'arrivée et l'intervention des secours en les attendant sur place.

L'organisation donnera l'accès à des sanitaires sur le site ainsi que des ravitaillements.

Néanmoins, nous rappelons aux raideurs que gérer ses réserves d'eau et de solide fait partie intégrante de la course.

Le départ sera refusé aux équipes ne portant pas le numéro de dossard (porté de façon visible).

Les organisateurs rappellent que les raideurs sont responsables de leur matériel avant, pendant et après la course. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de la détérioration ou du vol du matériel des raideurs.

#### *6/Renseignements et vérification :*

Des personnes de l'organisation seront disponibles et se déplaceront sur le site pour renseigner et orienter les équipes pendant les épreuves et également pour veiller au respect du règlement intérieur.

#### *7/ Dispositif de secours :*

L'organisation assurera un poste de secours conformément à l'arrêté ministériel du 7 novembre 2006 fixant le référentiel relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (DPS).

Un Dispositif de Premier Secours sera installé au complexe Vallier

#### *8/ Assurances :*

L'organisateur (Ville de Marseille) est en auto-assurance pour l'organisation de cet événement. Néanmoins, l'organisation suggère aux raideurs de souscrire une assurance individuelle accident. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance d'un des participants consécutifs à un mauvais état de santé ou de préparation insuffisante ou en cas de vol de matériel.

### *9/ Abandon :*

Tout abandon devra être signalé au PC de l'organisation en utilisant le téléphone portable de l'équipe et en appelant le numéro de l'organisation de course notifié sur le Raid Book (Feuille de route).

### *10/ Validation des ateliers :*

Les équipiers doivent se présenter ensemble aux stands des épreuves.

L'activité ne débutera et sera validée qu'en présence des quatre raideurs.

Pour valider l'épreuve, il faut impérativement, réaliser ce qui est demandé par le/la responsable encadrant.e, qui expliquera en début d'épreuve les règles et le système de comptage des points.

### *10/ Retrait des dossards :*

Celui-ci s'effectue à l'arrivée des participants, un numéro d'équipe identique sera attribué pour tous les équipiers.

Ce numéro d'équipe sera identique pour le vestiaire.

### *11/ Remise des récompenses :*

Le départ et l'arrivée se situe sur à l'entrée du complexe Vallier

La remise des prix aura lieu Samedi 05 Octobre à la fin de la course sur le podium

Des lots seront remis à 3 équipes de chaque catégorie :

- Equipe « Adulte » grâce au classement des 3 premières équipes
- Equipe « Famille » par tirage au sort de la tombola

### *13/ Réclamations - Disqualification :*

Tous les concurrents ont pris connaissance du règlement en s'inscrivant et l'acceptent sans condition.

Tout concurrent peut déposer une réclamation auprès de l'organisation pendant la course et impérativement avant 12h00.

Toute infraction constatée sur le terrain entraînera la disqualification de l'équipe

Toute dégradation sur les sites d'activités entraînera la disqualification de l'équipe.

Tout abandon de déchets divers entraînera la disqualification de l'équipe.

Les organisateurs se réservent le droit de déposer plainte et d'engager les poursuites envers les concurrents qui auraient un comportement violent (verbal ou physique) envers les autres participants ou les membres de l'organisation et/ou dangereux.

Le non-respect du règlement et/ou des consignes de sécurité entraînera la disqualification de l'équipe concernée.

### *14/ Modifications :*

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'arrêter la course en totalité ou en partie pour cas de force majeure ou autre raison liée à la sécurité.

Le Raid Urbain de la Mairie des 4e et 5e arrondissements n'étant pas une compétition, l'organisation se réserve le droit de ne pas afficher le classement à l'issue de l'épreuve. Ils pourront être communiqués ultérieurement.

## RAPPEL DES HORAIRES

Samedi 05 Octobre 2024 :

Inscriptions sur site le jour J (dans la limite des places disponibles) : de 7h30 à 8h00

Retrait des dossards :

- équipes adultes de 7h30 à 8h45
- équipes familles de 7h30 à 8h45

Début des épreuves :

- équipes adulte : 9h00
- équipes famille : 9h00

Fin des épreuves : 13h00

Ouverture des vestiaires : 7h30 à 14h00

Retrait des tickets collation & récupération des sacs collations : de 12h45 à 13h45

Résultats et remise des récompenses : 13h30/45

Lors de votre inscription, vous avez indiqué votre adresse mail afin que les organisateurs vous fassent parvenir les indications techniques ou sportives sur l'événement.

Dans le cadre de la réglementation RGPD (Règlement Général sur la protection des données), nous vous demandons de nous signaler si vous ne souhaitez pas recevoir des informations sur les manifestations et temps forts organisés par la Ville.